

<http://jesuschristenfrance.fr/chretiens-confrontes-a-des-lois-illegitimes-des-actes-de-profanation-des/article/nouveaux-crimes-en-perspective-avec-le-projet-d-allongement-de-la-duree-legale>

# Nouveaux crimes en perspective avec le projet d'allongement de la durée légale de l'avortement de 12 à 14 semaines

Date de mise en ligne : vendredi 10 décembre 2021

- Chrétiens confrontés à des lois illégitimes, des actes de profanation, des décisions injustes et même des agressions criminelles -

---

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

---

## **Nouveaux crimes en perspective en France avec le projet d'allongement de la durée légale de l'avortement de 12 à 14 semaines**

**Nouveaux crimes en perspective en France avec le projet d'allongement de la durée légale de l'avortement de 12 à 14 semaines**

« Le combat pour la défense de la vie humaine se mène aujourd'hui sur tous les fronts ! En France, à la Cour suprême des États-Unis, à la Cour européenne des droits de l'homme, à la Cour interaméricaine des droits de l'homme, en Pologne, en Colombie, etc. Ce combat est de plus en plus dur, intense, et violent. Partout, quelques organisations puissantes, armées d'argent, de mensonge et de mauvaise foi, veulent faire de l'avortement un droit, un dogme, une pratique intouchable, presque sacrée. Partout, l'ECLJ et quelques autres organisations chrétiennes s'engagent et agissent pour défendre la liberté de conscience et le respect de la vie de millions d'êtres humains qui ne demandent qu'à grandir !

Dans ce message, nous sommes heureux de vous annoncer que l'Assemblée nationale française a rejeté la proposition visant à supprimer la clause de conscience face à l'avortement. C'est une victoire importante. Merci à tous ceux d'entre vous qui ont contacté leur député !

Toutefois, l'Assemblée a approuvé le prolongement du délai légal de l'avortement sur demande de 12 à 14 semaines ; le texte est à présent renvoyé au Sénat pour un examen en janvier qui pourrait coïncider avec la Marche pour la vie de janvier 2022. Pour ne rien lâcher, nous vous invitons à contacter votre sénateur ; n'hésitez pas, ils sont sensibles à nos appels !

C'est ensuite aux États-Unis que le combat le plus important est en train de se jouer devant la Cour suprême dans l'affaire l'affaire Dobbs c. Jackson Women's Health Organization. L'ECLJ est intervenu devant la Cour pour démontrer qu'il n'existe pas de droit à l'avortement au titre des droits de l'homme et du droit européen (voir ici notre mémoire).

Nous avons aussi dénoncé l'hypocrisie et la mauvaise foi d'experts des Nations unies qui sont intervenus auprès de la Cour suprême en se présentant comme neutres et impartiaux alors que ce sont des militants radicaux.

L'une, Tlaleng Mofokeng, Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à la santé, estime que l'avortement est « un acte radical d'amour de soi », le pratique comme médecin depuis des années, et dirige plusieurs organisations pro-avortement en Afrique. L'autre experte « indépendante », Mme Upreti, a travaillé pour l'organisation qui défend le recours devant la Cour suprême. Toutes deux sont financées par des fondations telles que Ford et Open Society.

**Lire nos portraits complets des experts de l'ONU agissant à la Cour suprême des États-Unis**

**L'ECLJ a interrogé un ancien expert de l'ONU, le Dr. Alfred de Zayas, pour avoir son avis sur cette question. Il est ancien expert indépendant de l'ONU sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable. Le Dr. Alfred de Zayas, étant lui-même véritablement indépendant, a confirmé l'analyse juridique de l'ECLJ. Par ailleurs, concernant l'intervention de Rapporteurs spéciaux à la Cour suprême, il indique :**

**« Il n'existe aucun traité ni aucune loi contraignante en matière de droits de l'homme imposant aux États l'obligation d'autoriser l'avortement. Au contraire, l'article 6 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques oblige les États à protéger le caractère sacré de la vie. »**

**Dans de prochains messages, nous vous donnerons des nouvelles sur le front de la Pologne et de la Cour interaméricaine des droits de l'homme. »**